

Pièces à fournir SPE1 SPM1 SPE2 SPE3 :

- Registre d'élevage
- Factures d'achat et vente de maïs ou stock de maïs, de maïs fourrager et de semences
- Factures d'achat de concentrés et comptabilité matière (factures, balances, livre journal)
  - o \*si comptabilité externalisée, fourniture sous 10 jours des documents demandés par le contrôleur
- Cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires
  - o Nom complet de la spécialité commerciale utilisée pour chaque traitement,
  - o Les quantités et doses utilisés exprimés en g/ha ou kg/ha ou L/ha,
  - o La date de traitement)
- Feuille de calcul de l'IFT herbicide et hors herbicide
- Factures d'achat de produits phytosanitaires
- Cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires
- Attestation de prestation (dans la cadre d'un appui technique sur la gestion de l'azote)

Pièces à fournir SPE9 :

- Déclaration de surfaces
- Cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires
  - o Nom complet de la spécialité commerciale utilisée pour chaque traitement,
  - o Les quantités et doses utilisés exprimés en g/ha ou kg/ha ou L/ha,
  - o La date de traitement)
- Feuille de calcul de l'IFT herbicide et hors herbicide
- Factures d'achat de produits phytosanitaires
- Cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires
- Attestation de prestation (dans la cadre d'un appui technique sur la gestion de l'azote)
- Cahier d'enregistrement de fertilisation
  - o Nom complet de la spécialité commerciale utilisée pour chaque traitement,
  - o Les quantités et doses utilisés exprimés en g/ha ou kg/ha ou L/ha,
  - o La date d'application)
- Document récapitulatif l'alimentation donnée aux animaux dont sa part produite à la ferme
  - o Quantité apporté exprimé en kg, le tout justifier par le nombre d'animaux présents au cours de l'année, et la quantité par animal
  - o La quantité d'alimentation produite sur l'exploitation en kg, justifié par la présence d'un contrat de mouture à façon précisant la quantité transformée ou la présence d'un atelier de fabrication d'aliment à la ferme.